

E Plume=Tambour»

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



SEPTEMBRE **2015**

N° 75



DU BONHEUR!

Cet été, des Villarons auront peut-être répondu au « super questionnaire bonheur » du magazine machin, d'autres auront suivi à la radio des émissions traitant de « ce qui fait votre bonheur », appris avec les enfants comment notre cerveau gère les émotions et sa perception du bonheur (vice versa au cinéma).

Et alors ? Dites- vous...

Et bien septembre, c'est comme le nouvel an : on peut prendre de bonnes résolutions pour s'aérer les synapses, voir du monde, se bouger, créer, modeler, chanter, jouer, dérouiller encore un peu plus nos articulations et nos neurones, partager des efforts, être fier de soi et des siens, retarder son vieillissement en choisissant de s'inscrire pour une, deux, trois activités!

Bref: cultivez VOTRE bonheur à Villiers.

(À consommer sans modération à tout âge).

Vous l'aurez compris, ce numéro a pour premier objectif de vous renseigner sur les différentes activités sportives, culturelles, conviviales ou de bien être que de nombreuses associations vous proposent. La rentrée, c'est le moment de s'inscrire, surtout pour les débutants qui entameront tous ensemble la nouvelle saison.

Passez des bonnes résolutions à l'acte! Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif dense, aussi bien à Villiers qu'à ses alentours. Profitezen et n'hésitez pas à vous investir dans le monde associatif. Dans ces temps économiquement difficiles, les associations ont plus que jamais besoin de bénévoles.

Au sommaire, également, vos rubriques habituelles sans oublier le compte rendu du dernier Conseil.

Bonne rentrée à tous.

La rédaction

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2015

Présents: Yves Lechevallier, Maire, Gérard Moret, Véronique Girard, Richard Antoine, Anne-Marie Thibaut, Adjoints, Gilles Cabardos, Michel Coterot, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, Jérôme Champion, Régine Rey, David VirateL, Conseillers municipaux.

Absents : Jérôme Champion (donne pouvoir à Gérard Moret), Philippe Beaudoin (donne pouvoir à Richard Antoine), Joanny Poulain (donne pouvoir à Yves Lechevallier).

Secrétaire: Gérard Moret

APPROBATION:

Compte rendu du conseil municipal du 12 juin 2015 : Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS:

• Motion "Fermeture de la Trésorerie de LA CHAPELLE LA REINE":

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision unilatérale de la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine et Marne de la fermeture de la trésorerie de La Chapelle la Reine au 1er janvier 2016.

Le transfert se fera sur Fontainebleau.

Cette décision induit un recul du service public de qualité et de proximité rendu aux administrés tout comme à un éloignement tant géographique que fonctionnel des élus locaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- s'oppose à cette décision qui portera un préjudice important pour notre collectivité et pour ses habitants,
- demande le maintien de ce service public de proximité en milieu rural afin de respecter les principes d'égalité d'accès et de traitement de tous les citoyens et préserver la mission de conseil budgétaire et financier que le trésorier exerce aujourd'hui auprès de la commune.

• Motion contre la fermeture de la sous-préfecture de Fontainebleau":

Le Ministre de l'Intérieur a initié une modernisation du réseau des sous-préfectures impliquant une reconfiguration de la carte au 1er janvier 2016.

Dans ce cadre, des indiscrétions publiées dans la presse ont fait état d'un projet de fermeture de la Souspréfecture de Fontainebleau.

Cette perspective est inacceptable et injustifiée, autant pour des raisons de fond que de forme.

Sur le fond, la règle admise, et régulièrement rappelée par la Cour des Comptes notamment, veut que la nécessité d'une Sous-préfecture soit établie en fonction du bassin de population qu'elle sert. Selon le rapport public de la Cour des Comptes de 2012, la démographie moyenne d'un territoire, où coïncide arrondissement et Sous-préfecture, est de 137.000 habitants (48% des arrondissements bénéficiant d'une Sous-préfecture ont moins de 100.000 habitants). L'effectif moyen d'une sous-préfecture est de 10 agents.

Or, la sous-préfecture de Fontainebleau dessert près de 150.000 habitants, dans 87 communes des six excantons de La Chapelle-le-Reine, Chateau-Landon, Fontainebleau, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Moret-sur-Loing et Nemours. Le territoire desservi représente 20% de la superficie de Seine-et-Marne, qui est le plus grand département d'Ile-de-France. La Sous-préfecture de Fontainebleau emploie 28 salariés.

Ces quelques chiffres montrent que la Sous-préfecture à Fontainebleau joue un rôle indispensable. Sa suppression viendrait affaiblir un peu plus l'offre de services publics dans un territoire, le Sud Seine et Marne, déjà confronté à des difficultés économiques et à la fragilisation de son tissu social. Le rapatriement à Melun des services qu'elle offre pénaliserait un peu plus les habitants de nos communes.

Sur la forme, enfin, il apparaît que la concertation avec les élus locaux n'a pas été menée telle que le Ministre de l'Intérieur l'avait demandé. En effet, par courrier du 24 octobre 2014, Bernard Cazeneuve, avait écrit qu'il attendait des préfets de région qu'ils engagent « une démarche de concertation au printemps 2015 sur la base d'un cadrage national et de diagnostics locaux » en « associant étroitement à la réflexion non seulement les agents, mais aussi les élus et, par leur intermédiaire, les acteurs socio-économiques ». Or, c'est par voie de presse que les élus de l'arrondissement de Fontainebleau ont appris l'étude en cours depuis de longs mois d'une fermeture éventuelle de la Sous-préfecture de Fontainebleau.

C'est la raison pour laquelle, par le vote de cette motion,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- s'oppose à la fermeture de la Sous-préfecture de Fontainebleau,

- constate et regrette l'absence de concertation dans la préparation de cette éventuelle décision,
- demande à l'Etat de ne rien engager qui fragiliserait l'offre de service public au moment où d'autres services publics sont remis en cause dans le sud Seine-et-Marne.

• Convention « Médiathèque municipale »

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal un projet de convention, élaboré par Véronique GIRARD.

Convention entre la Mairie de Villiers-Sous-Grez et l'Amicale Villaronne pour la gestion et l'animation de la Médiathèque Municipale.

Entre la commune de Villiers Sous Grez, représentée par le Maire, Yves Lechevallier, D'UNE PART,

Et l'Association « Amicale Villaronne », représentée par Monsieur Roger Magert, Président, D'AUTRE PART, Il est convenu :

I) DISPOSITIONS GENERALES

La Commune de Villiers Sous Grez décide d'établir une convention avec l'association l' « Amicale Villaronne » afin :

- de lui confier la gestion et l'animation d'un service public de lecture,
- de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chaque partie.

L'objectif commun des deux parties est de développer et de promouvoir la lecture, et d'une manière plus générale, l'accès à l'information, à la documentation et aux activités rattachées à l'activité principale auprès de l'ensemble des habitants de la commune et des environs.

La bibliothèque municipale doit être accessible à tous, sans distinction de sexe, de religion, de race, de nationalité, de langue ou de condition sociale.

L'inscription doit être gratuite.

II) LA COMMUNE

- 1. La Municipalité met à la disposition de l'Amicale Villaronne, pour la bibliothèque publique ouverte à toute la population, et à titre gracieux, le local désigné ci-après :
- local de 44,70 m² de surface plancher dédié exclusivement à l'activité Bibliothèque, situé allée Jean Tardieu.

D'autre part, un local de 71,60 m² de surface plancher,

dit « salle des mariages », situé sur le même pallier, sera disponible à l'activité de la bibliothèque pendant son temps d'ouverture. Le règlement intérieur qui doit fixer les conditions d'utilisation de cette salle étant en cours d'élaboration, ces conditions feront l'objet d'un avenant à la présente.

Ces locaux sont aménagés de façon à assurer les conditions de sécurité indispensables à un service ouvert au public et à assurer des conditions satisfaisantes de fonctionnement (chauffage, éclairages, aérations, accès aux sanitaires).

- 2. La Municipalité met à disposition de l'Association Amicale Villaronne, pour l'activité Bibliothèque, une ligne téléphonique et un accès internet.
- 3. La Municipalité assure le local de la bibliothèque et son contenu (mobilier, matériel, collection appartenant aussi bien à la commune qu'à L'Amicale Villaronne et à la Médiathèque départementale, expositions empruntées ou louées à des organismes extérieurs après aval du Conseil Municipal) nécessaire à la bonne gestion de l'activité principale. Est annexé à la présente un inventaire du mobilier appartenant à l'Amicale Villaronne.
- 4. La Municipalité assure l'entretien et la maintenance du local de la bibliothèque mis à disposition pour cette activité.
- 5. La Municipalité souscrit une assurance afin de couvrir les bénévoles et le public fréquentant la bibliothèque.
- 6. La Municipalité s'engage à allouer, chaque année, le minimum légal par habitant, défini par le Département, pour l'achat de livres, pour des abonnements à des revues et pour l'achat de tout support média. Ces achats resteront acquis à la commune.

III) L'ASSOCIATION AMICALE VILLARONNE

7. L'Amicale Villaronne met à disposition de la municipalité certains de ses membres (dont une personne formée à la médiathèque départementale) pour assurer les fonctions de bibliothécaires à la médiathèque du village et s'engage à assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque, son ouverture à des jours et horaires réguliers, au moins 6 heures par semaine pour le public, ainsi qu'à assurer l'accueil des classes à la bibliothèque en concertation avec les enseignants des écoles. Des horaires spécifiques peuvent être aménagés pendant les vacances scolaires.

PAGE 4

Le règlement intérieur doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Tout disfonctionnement doit être signalé au secrétariat de la Mairie dans les plus brefs délais.

- 8. L'association s'engage à maintenir les lieux dans un état de propreté suffisant pour que les activités puissent s'y dérouler normalement sans surcharger l'entretient assurée par la municipalité.
- 9. L'Amicale Villaronne s'engage à soumettre à l'autorisation de la municipalité, toute modification à l'aménagement du local, ce dans le respect du maintien des conditions de sécurité à l'utilisation de celui-ci.
- 10. L'association n'utilisera la salle dite « des mariages » que pour l'activité bibliothèque et pendant les heures d'ouverture de cette dernière (au public ou aux scolaires). Si, en dehors du temps d'ouverture de la bibliothèque, l'Amicale Villaronne juge utile d'y garder du matériel nécessaire au fonctionnement de la bibliothèque, il sera sous sa responsabilité et elle en fera la demande. Avec l'accord de la municipalité, il devra être disposé de manière à ne pas gêner d'autres activités. Si c'est ponctuellement nécessaire à l'occasion d'une manifestation ou d'une utilisation spécifique, l'association Amicale Villaronne s'engage à faire place nette le temps de cette utilisation. Elle sera avertie au minimum une semaine avant la date.
- 11. L'Association s'engage à :
- tenir des statistiques sur l'activité de la bibliothèque,
- présenter au Conseil Municipal, chaque année et avant envoi, le rapport statistique annuel demandé par la Médiathèque départementale,
- présenter annuellement un compte-rendu détaillé des activités de la bibliothèque, un bilan financier complet et un budget prévisionnel.
- 12. L'Association s'engage à informer le Conseil Municipal, suivant l'annexe 1, de la suppression des documents du fonds de la bibliothèque municipale.
- 13. L'association s'engage à soumettre à avis du Conseil Municipal tout accord cadre ou convention qui pourrait aussi engager la Municipalité.

IV) DON

- 14. La médiathèque ne prendra pas de dons en nature
- 15. Les dons en espèces seront utilisés pour l'achat de

documents et de matériels utiles à la médiathèque.

V) DUREE

Cette convention est conclue entre les deux parties pour une durée d'un an et sera renouvelée par tacite reconduction.

En cas de dénonciation, chacune des parties s'engage à prévenir l'autre par lettre recommandée avec accusé réception, trois mois au moins avant l'échéance de la reconduction de la présente convention.

Fait à, en 2 exemplaires originaux

Date et signature

Date et signature

Pour la commune de Villiers-sous-Grez,

Pour l'Amicale Villaronne

Le Maire : Yves LECHEVALLIER Le Président : Roger MAGERT

Après lecture, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention ainsi rédigée. Monsieur le Maire se charge de la mettre en application.

• « Annexe 1 à la convention Médiathèque municipale »

ANNEXE I

Les documents de la bibliothèque municipale de Villiers Sous Grez, acquis avec le budget municipal sont propriété de la commune et sont inscrits à l'inventaire. Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon les critères ci-dessous :

∜ l'état physique du document, la présentation, l'esthétique

le nombre d'exemplaires

la date d'édition

🔖 la qualité des informations (contenu périmé, obsolète)

\$\text{l'existence ou non de documents de substitution}

Le conseil municipal autorise l'association l'Amicale Villaronne, en charge de la gestion et de l'animation de la bibliothèque municipale, conformément à la convention du XXXXXXX, à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent :

Suppression de la base bibliographique informatisée
Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pourront :

☼ Etre jetés à la déchetterie

以 Donnés à un autre organisme ou une association

♥ Vendus

Proposé au public en libre-service lors de vide greniers ou foire aux livres.

Le Conseil municipal décide que les sommes récoltées seront reversées à la bibliothèque et utilisées aussi bien pour sa gestion que pour l'achat de documents.

Suite à chaque opération, un état sera transmis à la Municipalité par l'association Amicale Villaronne précisant le nombre de documents éliminés et leur destination.

Après lecture, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la teneur de l'Annexe I, ainsi rédigée.

Règlement intérieur de la médiathèque de Villierssous-Grez

I-Dispositions générales

Art. 1 : La médiathèque de Villiers-sous-Grez est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information, à la recherche documentaire de tous.

Art. 2: L'accès à la médiathèque et à la consultation sur place sont libres, ouverts à tous et gratuits. Les horaires d'ouverture au public sont précisés par affichage et dans le « Plume Tambour ».

Art. 3: La consultation, la communication et le prêt des documents sont gratuits.

Art.4: Les bénévoles de la médiathèque sont à la disposition des usagers pour les aider à exploiter pleinement les ressources documentaires.

II- Inscriptions

Art. 5 : Pour s'inscrire à la médiathèque, l'usager doit justifier de son identité et fournir ses coordonnées complètes. Tout changement de domicile doit être immédiatement signalé.

Art. 6: Les enfants et les jeunes de moins de 14 ans doivent, pour s'inscrire, avoir une autorisation des parents ou responsables légaux.

III- Prêt

Art.7 : Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers

régulièrement inscrits.

Art.8 : Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

Art.9 : La majeure partie des documents de la médiathèque peut être prêtée à domicile. Toutefois, les dictionnaires et encyclopédies sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place.

Art.10 : L'usager peut emprunter 5 livres et périodiques à la fois pour une durée de 4 semaines.

Art.11: L'usager peut emprunter 2 disques compacts, 1 DVD à la fois pour une durée de 2 semaines.

Art.12: Les disques compacts et DVD empruntés ne peuvent être utilisés que pour des auditions ou représentations à caractère individuel ou familial. Sont formellement interdites la reproduction et la radiodiffusion de ces enregistrements. L'audition publique des CD est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires du droit d'auteur dans le domaine musical (SACEM, SDRM). La médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles Sauf exception expressément confirmée par la Médiathèque départementale, le visionnement public des DVD est strictement interdit et puni gravement par la loi.

IV-Recommandations et interdictions

Art.13: Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés : ces documents sont prêtés gratuitement par la Médiathèque départementale, l'association Amicale Villaronne ou ont été achetés par la Commune.

Art.14: En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la médiathèque prend toutes les dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, amendes, suspensions du droit de prêt, etc.)

Art.15: En cas de perte ou de détérioration grave d'un document l'emprunteur doit assurer son remplacement à l'identique.

Art.16: En cas de détériorations répétées des documents de la médiathèque, l'usager peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

Art.17 : Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.

Art.18: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux de la médiathèque.

Art.19: L'utilisation du matériel informatique de la médiathèque implique le respect de la charte multimédia annexée au présent règlement.

V-Applications du règlement

Art.20 : Tout usager, par le fait de son inscription,

s'engage à se conformer au présent règlement.

Art.21: Des infractions graves au règlement ou des négligences peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive de droit de prêt, le cas échéant, de l'accès à la Médiathèque.

Art.22: Les bénévoles de l'Amicale Villaronne sont chargés de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à usage public.

Art.23 : Toute modification du présent règlement est notifiée au public par voie d'affichage à la médiathèque.

Le Maire de Villiers-sous-Grez Le Président de l'Amicale Villaronne

Après lecture du règlement intérieur de la Médiathèque de Villiers sous Grez, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le règlement intérieur de la Médiathèque de Villiers sous Grez.

• Convention « ProQuartet »

Monsieur le Maire fait état du succès rencontré par le concert donné par le quatuor VARESE le 20 Juin dernier à l'occasion de la fête de la Musique Villaronne. Il a réuni plus d'une centaine de personnes à l'église. Le Producteur du spectacle, ProQuartet, n'a pas encore fait parvenir en Mairie le bilan culturel et financier de la manifestation. Il sera bon dans les deux domaines.

ProQuartet met déjà en place la tournée pour la saison 2016 et demande aux communes de confirmer leur participation et choisir leur date sur un pré-calendrier proposé.

En conséquence Monsieur le Maire demande au Conseil de le mandater pour signer une nouvelle convention avec ce producteur et propose de prendre pour date le samedi qui précédera la fête de la Musique 2016.

Monsieur le Maire ayant assuré que le budget de l'édition 2015 était très proche de l'équilibre financier, la délibération est votée à l'unanimité par le Conseil municipal.

• « Portes Mairie »

« Compte tenu de l'état des portes de la Mairie, vermoulue pour l'ancienne et faussée pour celle de l'annexe de la mairie, et compte tenu de leur inefficacité en terme d'isolation thermique, Monsieur le Maire demande au conseil l'accord de l'étude de leur remplacement par des portes répondant aux normes éco énergétique actuelles. Compte tenu du coût assez élevé, le remplacement sera entrepris sous réserve de l'obtention de subvention(s).

Les membres du conseil, à l'unanimité, donnent leur accord à Monsieur le Maire de lancer l'étude ».

Gérard MORET précise aux conseillers que des devis sont en cours et qu'il a quelques espoirs d'obtention de subventions pour ce type de travaux, sachant que ces portes devront répondre à la réglementation thermique en vigueur dans les bâtiments existants pour pouvoir en bénéficier. Ces aides s'appliquent aux travaux réalisés dans les bâtiments publics existants en vue d'en améliorer l'efficacité énergétique, de réduire les rejets de gaz à effet de serre et de limiter le recours aux énergies fossiles et fissiles.

Seuls les travaux et équipements les plus performants sont éligibles à subvention(s) dans le cadre d'aide aux collectivités locales pour des actions les plus performantes en « Economies d'énergie et énergies renouvelables ». Selon le Cahier des Charges requis, les portes d'entrées seront en menuiseries bois (pas de PVC) et devront avoir un coefficient de transmission thermique Ud ≤ à 1,7W/m².K. Sur les portes de l'ancienne mairie, les grilles de défenses existantes seront réutilisées sur la nouvelle porte pour en conserver l'architecture esthétique.

INFORMATIONS:

• Logements communaux 27 rue Gabriel Bachet

Comme délibéré lors du Conseil municipal du 09/04/2015 concernant la réintégration d'un volume situé en étage de la grange sur la parcelle communale AB N°178, anciennement annexé par la parcelle zone AB N°179 mitoyenne, le Maire, mandaté à cet effet par le Conseil municipal lors de cette délibération, a procédé, fin juin 2015, à la signature définitive des actes notariés lors de la vente de cette propriété mitoyenne, reconstituant ainsi la totale propriété de la parcelle communale AB N°178.

• Réunion de coordination des Associations, du 25/06/2015

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal des remerciements de Pierre Champion pour l'aide de la Municipalité, de ses agents techniques et de son matériel à l'occasion du nettoyage des tennis de TCVSG, ainsi que des remerciements de Nelly Amiot en tant que Présidente de l'association Sauvebois, pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 100 euros.

• Subventions Balayeuse

Emmanuel HOUDANT prend la parole :

Nous avons reçu un "papier" hier dans nos boîtes aux lettres, tergiversant sur « le coût de la balayeuse » et dans lequel est exposé : « les subventions budgétées par la Municipalité au titre de la balayeuse (12 KEUR) étaient totalement fantaisistes »

Or, nous avons:

- D'une part, reçu l'octroi d'une subvention allouée par l'Agence de l'eau de Seine Normandie de 15 558 euros. Cette subvention au taux de 50 % est calculée sur la somme retenue correspondant à 50 % du prix total (soit 1/4 du prix d'achat... ou 25 %). Le montant de 15 558 euros est bien entendu à partager entre les 2 communes soit 15 558 euros / 2 = 7 779 euros pour chaque commune.
- D'autre part, reçu du Conseil Départemental de Seine et Marne un avis d'inscription favorable de notre dossier pouvant faire l'objet d'une subvention complémentaire de 6 000 euros soit 3 000 euros par commune.

Au final, la balayeuse, après de sérieuses négociations avec le fournisseur, a été facturée 31 116 euros HT par commune. Si l'on retranche ces subventions, nous nous approcherons d'un montant de 20 000 euros HT par commune, ce qui est fort raisonnable pour un tel équipement.

Pas si mal pour un engin facturé presque 75 000 E TTC, sachant que le FCTVA est récupérable sur les investissements.

Le Conseil remercie Yves et Gérard pour la très bonne gestion de ce projet.

• Prochain Plume-Tambour

Préparation d'un numéro spécial Plume-Tambour pour la rentrée destiné aux associations.

Régine REY précise que les articles devront lui parvenir pour le 15 août.

• Pose de panneaux aux Hauts de Busseau

A la suite des travaux de canalisation des eaux de voirie par la création d'un fossé, la signalisation appropriée a été posée.

• ODE et chantier de réinsertion :

En complément de l'information figurant au CR du Conseil municipal précédent (12/06/2015), le chantier test aura lieu au droit de l'accès desservant le passage des n° 42, 44, 46 rue de l'Eglise et consistera à reprendre le fil d'eau du caniveau pavé et la reprise des bordure du "bateau", qui a été choisi pour l'absence de reprise de trottoir en « dur » simplement

constitué de terre compactée et de gravillon, plus facile à réparer.

La commune prend en charge l'achat des matériaux servant à la nouvelle forme d'assise (environ une soixantaine d'euros) et l'ODE (Orientation Développement Emploi) de Nemours effectuera ce chantier test gracieusement. Celui-ci a pour but de définir les coûts à l'ouvrage afin de permettre l'estimation budgétaire des travaux à plus grande échelle, nécessités par la dégradation constatée déjà avancée de nos voiries, trottoirs, caniveaux et bordures , dont le coût de réfection deviendrait vite insupportable pour notre Commune si l'on restait plus longtemps laxistes et inactifs.

| • | Dates | des | prochains | Conseils |
|----------------|--------|---------|-----------|----------|
| | munici | | | |
| -le 10/09/2015 | | à 20h45 | | |
| -le 13/10/2015 | | à 20h30 | | |
| -le 10/11/2015 | | à 20h30 | | |
| -le 10/12/2015 | | à 20h30 | | |
| -le 12/01/2016 | | à 20h30 | | |

• Rencontre GrDF:

Le 16 juillet, Gérard MORET rencontre le Conseiller territorial GrDf de Seine et Marne, avec qui il échange sur l'état du réseau de notre commune et de sa géolocalisation. Différents documents lui sont remis :

- -Remise du compte-rendu annuel d'activité 2014 de notre concession de distribution publique de gaz naturel.
- -Remise du rapport annuel d'activité 2014 sur notre concession communale.
- -Détail du calcul de la redevance de fonctionnement pour notre commune. Somme allouée pour l'exercice 2015 s'élevant à 758.43 €
- -GrDF prévoit le déploiement de compteurs communicants dans notre Village. Cet équipement nécessite la mise en place d'un "concentrateur" permettant la transmission des données. Le meilleur emplacement dans notre commune est à l'étude.

• TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte):

Dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble du 27 Rue Gabriel Bachet, Gérard MORET précise qu'une convention est engagée. Celle-ci a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le bénéficiaire ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier.

Les travaux subventionnables correspondent aux travaux ou équipements permettant de passer d'un projet conventionnel à un projet beaucoup plus ambitieux en termes **d'efficacité énergétique** et d'utilisation **d'énergies renouvelables** locales (bois énergie, Filière chanvre, etc..).

Ils'agit de permette d'absorber le sur coût en vironnement al des projets durables :

✓ Recours à des matériaux biosourcés en

particulier le chanvre et le bois issus des filières du territoire, performance énergétique,

- ✓ Energies renouvelables,
- ✓ Gestion alternative des eaux pluviales,
- ✓ Biodiversité,
- ✓ Intégration paysagère,
- ✓ Démarches participatives,

Le montant des travaux donnant droit à subventions à ce titre représentent 86 365 €, pour un fonds TEPCV (80 %) de 69 092 €

• CLIC et ACAD:

Véronique Girard prend la parole pour un compte-rendu au Conseil des Assemblées Générales :

- du CLIC Soutien: Véronique Girard rappelle les fonctions de cette structure (Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie) qui est un partenaire essentiel dans le cadre de la prise en charge de la perte d'autonomie. L'assemblée générale extraordinaire du 23 juin, a débuté à 18 h 15 afin de modifier les statuts de l'association. En effet, depuis cette année, le CLIC intervient aussi dans l'information, la coordination et l'orientation auprès de personnes de moins de 60 ans en situation de handicap. L'assemblée générale ordinaire a débuté à 19h30. L'association présente un bilan financière positif de 34 097 euros. Elle est intervenue sur 63 des 67 communes rattachées à leur structure. Concernant Villiers Sous Grez, le CLIC est intervenu sur 19 dossiers. Villiers Sous Grez est la 4ème commune du canton dans le nombre de dossiers traités.

- L'ACAD (Association Cantonale d'Aide à Domicile). Une première assemblée Générale a eu lieu le 1er juillet. Le corum n'étant pas atteint, il n'a pas pu être voté le procès verbale de la dernière assemblée générale, du rapport d'activité, moral et financier, ni la proposition de participation des communes à cette structure (votée ensuite au Conseil de la Communauté de Commune). Il a été exposé, aux élus présents, le travail effectué par le cabinet CITO Conseil, en charge de l'accompagnement financier et dans la stratégie commerciale de l'Association afin de présenter les différents scénarii de travail pour l'amélioration de l'état financier de l'ACAD. Une deuxième assemblée générale a eu lieu le 15 juillet afin de pouvoir voter les différents points prévus à l'ordre du jour du 1er juillet mais sans l'obligation de corum. Le rapport financier montre un déficit de 15 759 euros, déficit moins important que l'an dernier (39 814 euros) mais qui restera structurel. En effet, les heures financées par la CNAV est d'un montant inférieur au coût horaire de l'association avec l'interdiction faîte, par convention, aux associations, de refacturer ce différentiel aux bénéficiaires de l'aide. Cette difficulté, rencontrée par de très nombreuses associations d'aide à domicile, qui, pour certaines, cessent leur activité, est remontée aux différentes fédérations mais aussi aux élus locaux et nationaux et, malgré les pressions faîtes auprès de la CNAV, cette dernière refuse de réviser ses tarifs. L'autre source de déficit est liée au remboursement des frais kilométriques aux aides à domicile. En effet, ces dernières utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leur activité professionnelle. Le remboursement se fait, depuis 2006, sur la base de 0,40 euro du kilomètre. Or, le Département, dans le cadre de l'APA, ne compense qu'à hauteur de 0,35 euro du kilomètre. Le territoire étant étendu et malgré une gestion des plannings au plus près, il reste un surcoût pris en charge par l'association. Cependant, face aux difficultés, l'ACAD a mis en place différents outils comptable, financier et commercial pour redresser sa situation financière. Elle a notamment obtenu la labellisation « HANDEO » qui lui permet d'intervenir, depuis le dernier trimestre 2014, auprès de personnes en situation de handicap. Il est à remarquer, aussi, une augmentation des heures d'intervention prises en charge par les mutuelles. A cette occasion, Véronique Girard rappelle que dans la plupart des contrats avec les mutuelles, il est prévu, lors d'une sortie d'hospitalisation, non prévue et d'au moins 5 jours, avec des difficultés d'autonomie, ou dans le cadre d'un protocole en oncologie, les mutuelles peuvent financer de l'aide à domicile pendant 1 mois maximum. Il a été proposé, lors de cette assemblée générale, de poursuivre l'effort financier des communes dans le financement de l'ACAD et de passer leur participation de 2,90 Euros/ habitants à 3 euros/habitants, en rappelant que l'ACAD a été créée en octobre 1977 pour faire face, au niveau cantonal, à la difficulté de prise en charge, à domicile, des personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Véronique Girard finit son intervention en déplorant l'arrêt de l'activité du Réseau OPERA qui accompagnait les patients en soins palliatifs et en oncologie ainsi que les familles, activité reprise par une autre association de Samoreau.

VIE DU VILLAGE:

Animation et Culture : Festivités des 13 et 14 juillet 2015.

Prise en charge par la municipalité, les fêtes ont commencé le 13 par la retraite aux flambeaux qui fut un vrai succès. Partie du foyer Jean-Louis Garban au son de musiques de carnaval, elle a abouti place Rapine où le relai musical fut assuré par Olivier Selac. Le bal a mené bon train jusque vers 1h30 du matin.

Le repas villageois a réuni plus d'une centaine de Villarons autour d'un menu original qui a osé des bavettes à la plancha accompagnées de pommes de terre en Papillotes cuites à la braise.

Il a été suivi de jeux de kermesse prêtés pour la plupart par l'association A vivre. La journée s'est terminée par la remise des lots et les remerciements du Maire en vers les nombreux bénévoles qui ont rendu les choses possibles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Municipal du 10/09.

Le mot des commisions

VOIRIE: CHANTIER TEST

Les 20 et 21 Juillet derniers, l'association Orientation Développement Emploi (ODE), spécialisée dans la réinsertion sociale, a entrepris un chantier test : la restauration du bateau près du N°2 de la rue de Larchant.

Pour ce premier chantier la commune n'a eu qu'à fournir les matériaux, par la suite, si les résultats sont à la hauteur et que nous continuons avec cette association, elle sera rétribuée. Un partenariat gagnant/gagnant : il permet à ODE

de former des jeunes aux travaux de voirie et de pavement en particulier. Une formation qui trouvera aussi des débouchés dans les villages voisins à la typologie proche de Villiers. Également gagnant pour le village, car par ce biais nous pouvons envisager une campagne de restauration puis d'entretien de nos trottoirs et caniveaux, budgétairement possible en répartissant l'investissement dans le temps.

La Municipalité



Vie du village

LE COUP DU LAPIN

(Chronique ordinaire de Villiers).

La voiture s'arrête brutalement au bord du trottoir. La portière s'ouvre puis claque tout aussitôt. Redémarrage express. Le tout n'a duré qu'une seconde ou deux. Personne n'a capté la manœuvre. C'est ensuite que l'énigme prend corps : il y a un lapin sur le trottoir ! Oui, un lapin ; un lapin nain plus exactement. Il vient d'être abandonné. Abandonné à son triste sort...

Chaque été, des animaux de toute sorte sont abandonnés car leurs propriétaires veulent être libres et ne pas s'embêter avec leur bête. On achète sur un coup de tête puis on largue comme on zappe. Alors, il y a différentes méthodes. Suivant les animaux, poubelle, largage ... On a vu des chiens mourir, attachés à un arbre sur des aires d'autoroute ... Puisqu'on a massivement plaidé

l'euthanasie, vous verrez qu'on finira par larguer la grand-mère ! On « oublie » bien des nourrissons dans les voitures. On jette bien ses déchets sur le bord des routes. Enfin, pour revenir à nos moutons euh pardon à notre lapin, il est parti faire un séjour dans une province française, à l'abri des renards et au milieu des enfants et de la vie. Nul doute qu'il aura ses caresses. La personne qui l'a laissé ainsi au milieu de la civilisation peut se rassurer si elle lit les aventures villaronnes. Elle a finalement bien fait, d'autres l'auraient « jeté » (poubelle verte ou poubelle jaune ?) ou bien laissé dans la nature avec une triste fin carnassière. Finalement, elle, a décidé de nous poser un lapin !

Pour terminer, je ne résiste pas à l'envie de citer le regretté Pierre Doris : « conseil d'un chasseur : pour chasser le lapin, mettez-vous derrière un arbre et imitez le cri de la carotte! ».

Jean-Pierre Girard



LA MALLE A BONHEUR CONTINUE, MAIS

Après nous être installés à Villiers-sous-Grez en mars 2012, en septembre, dans l'ancienne boucherie de Villiers sous Grez, chez Marinette, nous avons posé nos malles remplies de petits meubles, objets de vitrine, objets de curiosités, accessoires, objets inutiles, chinés par-ci par-là au gré de nos ballades.

La Malle à Bonheur était née,

Comme pour nous lors de notre arrivée dans le village, l'accueil de notre commerce fut immédiat et chaleureux. Rapidement les Villarons nous ont apporté leurs objets en dépôt-vente pour leur donner une deuxième vie et ainsi nous permettre de continuer à garnir notre Malle.

Le bouche à oreille a permis d'attirer une clientèle de plus en plus nombreuse n'hésitant pas à parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour trouver à Villiers-sous-Grez le « petit antiquaire » qui faisait le bonheur des villages ruraux aux alentours ces dernières années. Tous ces plaisirs partagés avec les clients et les déposants, ces échanges toujours intéressants et souvent amicaux nous avaient fait oublier que nous étions venus à Villiers-sous-Grez pour profiter paisiblement et sereinement d'une « retraite bien méritée après 40 années de labeurs !!!».

Ce moment vient d'arriver, à partir du 1^{er} septembre 2015, nous ne serons plus les détenteurs des clés de la Malle à Bonheur, mais Éliane LIMON (Société 123ArtDéco) reprendra notre place et continuera à vous servir, à vous accueillir et à animer la Malle à Bonheur, contribuant ainsi à la vie de notre Village.

Vous trouverez avec Éliane les mêmes envies et passions de l'objet qui nous ont animés, disponibilité, écoute et conseils.

Offrez-lui le même accueil que celui dont nous avons eu la chance de bénéficier à Villiers-sous Grez.

Nous remercions tous les Villarons et Villaronnes de la confiance qu'ils nous ont accordée, ceux qui sont venus nous saluer dans notre boutique, ceux qui nous ont ouverts les portes de leurs caves ou greniers.

Nous remercions Marinette qui nous a fait confiance. Nous remercions la municipalité qui a facilité nos démarches, l'équipe présente en 2012 et l'équipe actuelle.

Nous sommes maintenant de « simples » Villarons, de vrais Villarons.

C'est un moment d'émotionAU REVOIR ET MERCI

Joelle et Oscar



Première cousinade des familles Grapperon et apparentées 27 juin 2015 Villiers sous Grez

Activités à Villiers

ENGLISH WORKSHOP

Les aventures anglophones et anglophiles vont se poursuivre pour les enfants de maternelle et de primaire pour la septième année consécutive avec « English Workshop,» les ateliers d'anglais proposés par l'Association Amicale Villaronne, et animés par Jane Bonpaix Close.

Le but est de faire découvrir l'anglais aux enfants tout naturellement, par l'intermédiaire de jeux, de contes, de comptines, de jeux de rôle, de la musique, et de la langue des signes.

Le 30 juin, les élèves de l'année 2014-2015 se sont réunis au foyer rural afin de réaliser un spectacle musical pour famille et amis, basé sur plusieurs contes folkloriques, et entièrement en anglais. Au menu : des cochons, des boucs, un loup, un troll à deux têtes et une certaine petite fille en rouge ... Les enfants se sont donnés à cœur joie et ont fait passer un moment magique à leur public.

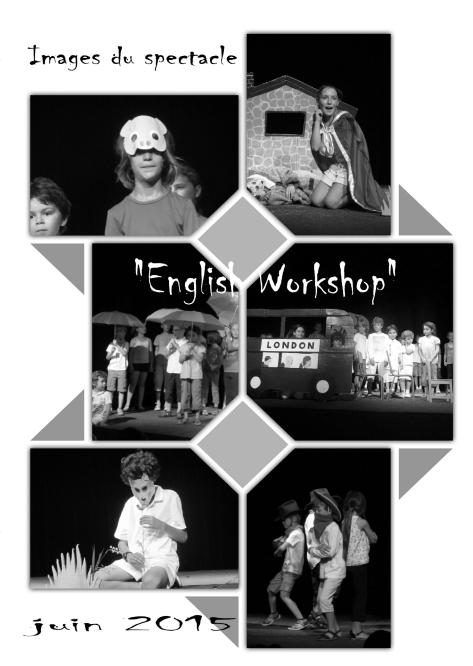
Cette année les cours auront lieu le mercredi après-midi ou (peut-être) le samedi matin, comme d'habitude par petits groupes et pendant la période scolaire. Les horaires et jours seront à définir, selon l'âge et le niveau des enfants inscrits.

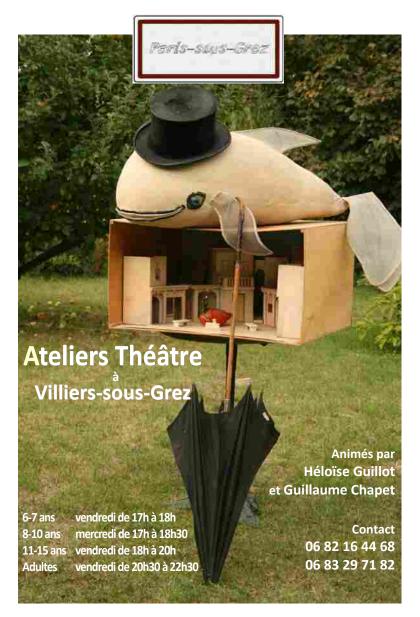
Les inscriptions se feront le mercredi 9 septembre, à la bibliothèque de Villiers, de 15h00 à 16h00. Autrement, il est possible de se renseigner directement par téléphone (coordonnés à la fin de cet article). Les ateliers débuteront le mercredi 16 septembre et termineront fin juin 2016. Chaque élève pourra faire un premier cours d'essai avant de s'inscrire.

We hope to see you soon!

Contact: Jane Bonpaix Close Email: janebonpaix@gmail.com

Tél: 06 73 84 52 22





THÉÂTRE

Le 26 juin dernier, plus de 130 personnes assistaient à la présentation de fin d'année des ateliers théâtre. Cette belle soirée clôturait une année intense avec 41 participants!

Comme vous le savez, Paris-sous-Grez n'a pas été subventionnée par la municipalité cette année et risque en conséquence de ne pas l'être par le Conseil départemental. Nous vous communiquerons donc les tarifs des ateliers en septembre après la réponse de ce dernier.

Nous vous remercions pour votre compréhension, de vos nombreux soutiens et nous nous réjouissons de vous retrouver pour cette nouvelle année!

Héloïse Guillot, Guillaume Chapet et toute l'équipe de Paris-sous-Grez

CO



YOGA

La pratique du hatha yoga vise à améliorer, entretenir la santé dans le sens du bien-être physique et mental.

La pratique du yoga peut nous aider à ...

- explorer notre corps, notre respiration,
- lâcher prise, écouter les sensations,
- nous harmoniser, trouver un équilibre...

Le yoga exclut toute idée de compétition, de comparaison, chacun va à son rythme suivant ses possibilités, il s'adresse donc à toutes et à tous, jeunes ou moins jeunes. Les postures s'adaptent aux besoins et aux limites de chacun.

C'est un voyage...

Cours au foyer rural dans la salle de danse Lundi - de 9 h 15 à 10 h 30 (yoga doux) - de 10 h 45 à 12 h

Jeudi - de 18 h 45 à 20 h

Renseignements et inscriptions

Sylvie 01-64-24-21-28 yogarmonie77@free.fr

UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR TOUS



Céline, l'animatrice professionnelle diplômée

La pratique sportive constitue à tous les âges un atout pour rester en bonne santé, à ce titre :

La section Gymnastique Volontaire du CSBM propose à VILLIERS sous GREZ à l'aide de musiques adaptées une activité physique d'entretien et de détente, alliant souplesse, coordination, renforcement musculaire, travail de l'équilibre.

Venez pratiquer ou redécouvrir cette activité qui ne nécessite qu'un équipement personnel minima; le club mettant à disposition le matériel spécifique nécessaire.

Les séances se déroulent dans la salle de danse du foyer rural le vendredi de 15h à 16h hors vacances scolaires dans un climat très convivial.

Les séances pour la saison 2015/2016 commenceront le Vendredi 11 septembre 2015.

Le **Tarif** commun à tous les membres du club de BOURRON MARLOTTE est de **128** € pour l'année; il couvre l'adhésion au club, la licence de la fédération de tutelle et la participation aux cours.

L'adhésion au club vous ouvre en outre la possibilité comme à tous les membres, sans payer plus, d'assister à



d'autres cours se déroulant à BOURRON MARLOTTE ou à MONTIGNY sur LOING et de participer à la vie associative de celui-ci.

Vous pouvez également moyennant un supplément de 40 € environ de participer à l'activité « marche sportive avec bâtons » qui se déroule une fois par mois également avec une animatrice diplômée.

Contact: Philippe CAZABAN au 06 83 98 93 44 Site: https://sites.google.com/site/csbmgv/



COURS DE POTERIE

Enfants et adultes, à l'année ou pendant les vacances scolaires.

Renseignements auprès de Katherine Dara.

11 bis rue de l'Eglise 77760 Villiers sous Grez. **Tél: 06 75 13 42 56**

ART MILLÉNAIRE DE SANTÉ: LE QI GONG

Cette pratique chinoise est une douce gymnastique relaxante. Ses mouvements lents relient et harmonisent le corps, l'esprit et la respiration.

Ce sport aux actions bienfaisantes pour notre épanouissement :

- Permet à l'énergie vitale de circuler plus librement dans notre corps et lorsque l'énergie circule bien, les blocages disparaissent peu à peu. Il en résulte un meilleur fonctionnement global de l'organisme et une diminution progressive des tensions musculaires et émotionnelles.
- ✓ Il aide à évacuer le stress, la fatigue et permet d'apprendre à mieux gérer nos émotions pour une plus grande paix intérieure.
- ✓ Sa pratique est aussi un moyen de nous rapprocher de la nature. D'apprendre ou réapprendre à vivre en harmonie avec elle, de prendre conscience de tout ce qu'elle nous offre.

En résumé, le Qi Gong (à prononcer Tchi Kong) nous aide à entretenir notre santé physique et morale. En le pratiquant nous gardons un bon équilibre dans notre vie de tous les jours et contribuons à préserver notre santé.

L'association « Le Chant du Corps » propose des cours de Qi Gong. Depuis 14 ans les cours sont assurés par Mme Yvonne Steil, diplômée par la Fédération des Enseignants de Qi Gong et Arts Énergétiques (FEQGAE) et de la Fédération « Sports pour tous » à Bourron–Marlotte, Fontainebleau, Bois le Roi, Treuzy-Levelay, Château-Landon et depuis l'année dernière à Villiers sous Grez.

Cette discipline est accessible à tous et indépendamment de l'âge. Chacun peut pratiquer selon ses propres possibilités physiques, sans aucun esprit de compétition ou de comparaison.

Les cours à Villiers auront lieu au foyer rural et reprendront à partir du 28 septembre 2015 :

Lundi de 14h00 à 15h00 (nouveau cours selon le nombre d'inscrits)

Lundi de 18h30 à 19h30

Vendredi de 10h à 11h00

Renseignements et inscriptions : Tel : 01 64 45 68 61 ou E-Mail : chantducorps@gmail.com

Afin de vous permettre de découvrir le QI GONG, un cours d'essai vous est offert gracieusement.

CO

ESF 77;

TAÏ CHI CHUAN - RELAXATION

Depuis de nombreuses années, la section Tai chi chuan / Chi kong de l'ESF77 est présente pour différents cours dans votre commune. Nous pratiquons toute l'année (hors vacances scolaires) dans le Foyer Rural.

Pour septembre, voici les activités et les horaires qui vous sont proposés, à vous débutants :

- Jeudi : de 17h30 à 18h45 : Relaxation/méditation
- Jeudi : de 20h30 à 21h45 : TCC « La terre » niveau

Pour ces deux cours, Patrick vous accueillera. Il vous fera découvrir ces « Arts Martiaux internes chinois »

Si vous commencez le Tai Chi Chuan, apprendre une

FORME composée de mouvements lents et harmonieux vous permettra d'améliorer votre équilibre, votre mémoire mais aussi de penser à vous, d'écouter et de comprendre votre corps. Une séance de TCC ou de relaxation/méditation vous permettra de « recharger les batteries », de vous débarrasser du stress malheureusement bien souvent quotidien.

La section sera heureuse de vous accueillir pour 2 cours d'essai gratuits en septembre à partir du jeudi 17.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous le samedi matin 5 septembre à l'ancien Gymnase de la Chapelle La Reine (face à la caserne des pompiers) ou l'après-midi du même jour au magasin Atac.

Pour nous joindre: site: http://tccesfqg.free.fr mail: tccesfqg@free.fr

Tel: Geneviève: 06 30 39 94 57 Alain: 06 51 28 14 13

Activités chez nos voisins

AMICALE DES AÎNÉS RURAUX

Nous sommes une Association Cantonale d'environ 300 adhérents. Nos principales activités sont orientées vers les loisirs et les rassemblements festifs.

Nous organisons une quinzaine d'évènements par an : repas ou après-midi dansants, lotos, sorties au spectacle et au théâtre (en 2015 : Roland Magdane, Holiday on Ice, un théâtre, un spectacle et un cabaret à venir), sorties culturelles d'une journée (en 2015 : Chantilly, Zoo de Beauval, Journée champêtre, Venise de l'Ouest), voyages ou croisières de trois à cinq jours ou d'une semaine en France ou à l'étranger (en 2015 : Cantal et Bretagne), etc...

Il y en a pour tous les goûts. Chaque adhérent est averti personnellement de chaque évènement. La cotisation est de 13 euros par personne à l'année civile.

Pour tout renseignement, vous pouvez me contacter au 01 64 24 24 12.

Jacqueline Clautrier, déléguée pour Villiers

ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES

L'association Reclosiote « Le clos des arts » a le plaisir de vous annoncer son envol.

Elle vous propose dès la rentrée la création d'ateliers d'arts plastiques : dessin, pastel, peinture, destinés aux adultes, aux adolescents et aux enfants.

Mme Anna Bardyn, diplômée des Beaux-Arts s'occupant déjà d'activités périscolaires, sera chargée de ces ateliers.

Horaires des ateliers et tarifs pour l'année :

Adulte : lundi de 18h à 20h - 150 €

Adolescent : mercredi de 16 h à 18 h - 120 € Enfant : mercredi de 14 h à 16 h - 100 €

Il faut compter en plus l'adhésion pour l'année à l'association : 15 €

Inscription aux ateliers a lieu le samedi 24 septembre de 10 h à 12 h à la mairie de Recloses

Début des cours : lundi 5 octobre

Siège social : Mairie de Recloses 1 rue des écoles 77 760 Recloses

Renseignements complémentaires: 06 85 56 38 03 ou 06 86 86 24 05

L'ENTENTE SPORTIVE DE LA FORÊT 77

Si vous êtes sportif ou que vos enfants le sont, vous connaissez probablement l'ESF 77 mais savez-vous que cette association sportive, loi 1901, fut créée en 1977 par une poignée d'amis désireux de voir se développer le sport dans leur canton ?

Depuis 38 ans l'ESF 77 n'a fait que croître et embellir grâce au dévouement de ses nombreux bénévoles et propose maintenant à tous les jeunes et aux moins jeunes, à proximité de chez eux, la pratique du Football, Tennis, Judo, Ju-Jitsu, Tai-Jitsu, Krav-Maga, Karaté, Ju-Jitsu Brésilien, Taï Chi Chuan, Chi Kong, Yoga, Musculation, Gym-Fitness, Zumba, Danse Modern'Jazz, Basket, VTT

Trial, ainsi que l'Art du Combat Antique, une pratique sportive étonnante et originale. La commune de Villiers sous Grez accueillera encore cette saison le Football, la Danse Modern'jazz et la Section Tai chi chuan qui propose en plus, cette année, des séances de relaxation. A tout cela s'ajoute une nouvelle section Athlétisme qui espère accueillir de nombreux adhérents à la rentrée pour pratiquer la Course à pied et la Marche nordique. Pour tout savoir sur l'Entente Sportive de la Forêt 77, **pour vous inscrire** dans une ou plusieurs de ses sections, rendez-vous le samedi 5 septembre 2015 de 9 h à12 h, dans l'ancien Gymnase de la Chapelle la Reine, vous y serez les bienvenus ; consultez également notre journal disponible dans votre mairie et chez vos commerçants dès la fin du mois d'août ou visitez notre site www.esf77.org



C.S.B.M. JUDO

La section judo de Bourron Marlotte est heureuse de vous présenter son planning de la saison 2015 – 2016. Les séances sont dispensées par deux professeurs diplômés d'État, Marie Élise Evrard, Laurent Martinetti. La section judo vous permet de pratiquer l'activité dès 3 ans, avec un enseignement adapté à la morphologie et l'attente de votre enfant ; votre enfant ou vous-même avez la possibilité de pratiquer de façon loisir ou compétitive.

Les inscriptions se feront au forum des associations de Bourron Marlotte et de Montigny sur Loing le 30 août et le 5 septembre de 14h00 à 17h00. Le 2 septembre de 15h00 à 19h00 au gymnase des Gâtines à Bourron Marlotte, et se poursuivront aux heures de cours habituels au dojo de Bourron Marlotte.

Planning saison 2015-2016

LUNDI: 17h30/18h30 Maternelle

18h30/19h30 Maternelle

MERCREDI: 15h00/16h00 CP

16h00/17h30 CE1 - CE2 17h30/19h00 CM1-CM2-6^{ème} 19h00/20h30 5ème et +

VENDREDI: 18h00/19h00 CE1-->CM2 19h00/20h30 5ème et +

* Maternelle : années 2012-2011-2010

* Primaire : CP : 2009 CE1 : 2008 CE2 : 2007 CM1 : 2006 CM2 : 2005

Vos contacts:

Président: Manuel AMIGO: 06 08 69 65 35 - manuel.amigo@wanadoo.fr

Profil FACEBOOK: CSBM JUDO

REPRISE DES COURS : LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015

17h30 à 18h30 : baby judo, (années 2011 et 2012) 18h30 à 19h30 : baby judo, (années 2010 et 2011)

MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2015

15h00 à 16h00 : Éveil judo (année 2009) CP

16h00 à 17h30 : École judo - Groupe 1 (années 2007-2008) CE2-CE1

17h30 à 19h00 : École judo – Groupe 2 (années 2004-2005-2006) 6eme-CM2-CM1 19h00 à 20h30 : Perfectionnement judo et compétition (à partir de l'année 2003) 5eme

TARIFS DE LA SAISON 2015/2016:

Cotisation enfant (jusqu'à 19 ans)

Cotisation adulte (à partir de 20 ans)

Licence: 36,00 € - Licence: 36,00 €
 Cotisation club: 125,00 € - Cotisation club: 130,00 €
 Total (licence + cotisation): 161,00 € - Total (licence + cotisation): 166,00 €

- 10 € à partir de la 2ème inscription

Vous munir d'un certificat médical d'aptitude au judo + apte aux compétitions

Aucune inscription ne sera prise sans le paiement.

Possibilité de paiement pour la saison en 3 chèques.

Le club accepte les coupons sport.

LARCHANT ANIMATION

Vous propose pour la saison 2015-2016 les activités suivantes :

Atelier mémoire, Jivûkido-Qi Gong, danse sensitive, yoga du rire Anglais pour adultes, gymnastique tonique, sophrologie relaxation, Batucada.

SALLE COMMUNALE, 17 rue de Chouard à LARCHANT

Inscriptions: larchantanimation@hotmail.fr

Plus d'info www.larchantanimation.fr

Tél.: 01 64 28 16 21



Notre cadre de vie



« LA FORÊT EN FÊTE »

Un rappel du concours photos!

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et la Commune de Vayres-sur-Essonne (91) organisent les **3 et 4 octobre 2015 à Vayres-sur-Essonne** une manifestation sur le thème de la forêt.

À cette occasion, nous vous proposons de participer à un concours photos, ouvert au grand public, dont le thème porte sur La forêt du Gâtinais français.

Vous souhaitez participer, c'est très simple : Faites parvenir au maximum **3 clichés de votre choix** à la Mairie de Vayres-sur-Essonne.

ATTENTION !!! La date de clôture est fixée au mardi 15 septembre 2015.

Le concours est doté de plusieurs prix qui seront attribués par catégorie :

- Prix du public (trois lauréats),
- Prix Lantara (Parc naturel régional du Gâtinais français) un lauréat,
- Prix de la Commune de Vayres-sur-Essonne, un lauréat + un lauréat pour la catégorie des moins de 16 ans.

Le détail de ce concours photos figure dans le règlement disponible auprès du Parc (téléchargeable sur le site www.parc-gatinaisfrancais.fr) et des Communes du territoire.

N'hésitez pas à solliciter le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français au 01 64 98 73 93 pour toute information relative à ce concours photos.

Vie des associations

A VIVRE...

Association pour les écoliers de Villiers et Recloses. La mission que nous nous sommes impartie est d'organiser des manifestations toute l'année pour les enfants scolarisés dans les deux communes.

Ainsi pour l'année écoulée, nous avons organisé : un après-midi cinéma au foyer de Villiers, une chasse aux œufs pour Pâques, la kermesse après le spectacle des écoles à Villiers et la boum de fin d'année à Recloses. Le Père Noël est également venu distribuer des chocolats et des cadeaux à l'école maternelle de Villiers, alors que 2 bénévoles ont distribué des chocolats aux élèves de Recloses.

L'association finance aussi une sortie et/ou une manifestation pour chaque école.

Cette année, nous avons pris en charge le bus pour la visite à la cité des sciences des petits de maternelle et nous avons financé la venue d'une conteuse, événement organisée par les maîtresses de Recloses. Coté ressources ; les bénévoles étaient présents à Villiers pour la fête de la musique afin de récupérer des fonds pour l'année prochaine et en lien avec les maîtresses, nous avons également pris en charge la vente de torchons réalisés avec les dessins de tous les enfants.

Pour faire fonctionner notre association nous avons besoin de nombreux bénévoles. Toutes les bonnes volontés tout au long de l'année ou lors des évènements que nous organisons sont les bienvenues!

Nous espoirs sont d'avoir de nombreux volontaires pour cette année et nous vous donnons rendez-vous à la prochaine assemblée générale qui se tiendra fin septembre/début octobre.

Pour nous contacter : davingridenoranaelle@yahoo.fr

A très bientôt,

Les membres d'A VIVRE



CLIC SOUTIEN

En partenariat avec la CNAV, vous donne rendez-vous au **salon "Bien vivre sa retraite"** le jeudi 8 octobre 2015 à partir de 9h pour une journée totalement dédiée à la retraite autour de **5 grands thèmes majeurs**:

- Informations et Conseils
- Rester actif
- Santé
- Bien-être et maintien à domicile
- Les droits des séniors et de leurs aidants

Un lieu d'échanges pour obtenir des informations gratuites, précises et personnalisées pour **préparer et bien vivre sa retraite**, de nombreux stands seront à votre disposition, ainsi que des ateliers interactifs et originaux et des conférences diverses animées par des experts pour mieux comprendre les sujets qui vous concernent.

Forum « Bien vivre sa Retraite »

Jeudi 8 octobre 2015 de 9h à 17h – Entrée gratuite Salle des fêtes

Route de Moret à Nemours

Avec la présence de la CNAV, la MSA, la MGEN, le Conseil Général, la plateforme de

répit, le CCAS, BELENOS, la Croix Rouge, Escavie, le PRIF, Les Petits Frères des Pauvres, la Maison du Diabète, France Parkinson, l'Office du Tourisme, l'Association au Bout du Fil, ...

Programme de la journée

Tables rondes (45 mn)

10h15 - Présentation du **Parcours Prévention** par le PRIF

11h15 - **Aménager son logement** par SOLIHA et Escavie

14h - **Organiser son retour à domicile après une hospitalisation** par l'Assurance Maladie et le CLIC

15h - **La prévention santé senior** par l'ANPS, La Maison du Diabète et le RT2S

Ateliers Interactifs

11h et 14h30 (30 mn) - Atelier **Découverte du goût** par Bélénos

11h45 et 15h30 (45 mn) - Atelier **Équilibre en Mouvement** par Siel Bleu

13h30 (45 mn) - Atelier **Bien chez Soi** par Soliha



Tèl 01.64.28.75.25

Fax 01.64.28.60.05

Mail clic.nemours@gmail.com

Site internet www.clicsoutien.org



Hier

14 Juillet, une fête « revitaminée »!

Le 14 a commencé le 13 par la retraite aux flambeaux suivie du bal de la place Rapine. Deux évènements que l'on n'avait pas vus depuis longtemps à Villiers. Quel plaisir de voir tous les enfants agiter leurs lampions au rythme des musiques de carnaval, du foyer Jean-Louis Garban à la place Rapine où le relais musical a été assuré par Olivier Selac. Jusqu'à 1h30 du matin il a fait danser et partager la fête à une centaine de personnes.

La météo était aussi du côté de la municipalité, chef d'orchestre des très nombreux bénévoles rendant cette fête possible. Ce 14 le temps était idéal pour le grand repas du village. Limité a un peu plus de 100 couverts, il a permis, aux convives, de déguster un menu original osant des bavettes sauce échalotes à la plancha accompagnées de pommes de terre en papillotes cuites à la braise! L'après-midi s'est poursuivie joyeusement par l'ouverture des jeux de kermesse prêtés par l'association « A Vivre » et s'est terminée par la remise des lots aux participants les plus performants.

Monsieur le Maire a donné rendez-vous l'année prochaine, non sans avoir remercié le moteur de ces évènements : les bénévoles.

La rédaction

Demain



COMMUNIQUE DE PRESSE



Le Festival de la Terre organisé par de jeunes agriculteurs et agricultrices de Seine-et-Marne est l'unique manifestation agricole du département. Celle-ci accueille chaque année près de 7 000 visiteurs. Destinée à communiquer et promouvoir le monde agricole auprès du grand public, cette fête permet de partager un grand moment de divertissement et de convivialité. Les animations diverses et variées séduiront petits et grands :

✓ Les agricoles

- Moiss'Batt Cross: 15 machines s'affrontent dans cette course spectaculaire
- Baptême de tracteurs : 4 tracteurs à disposition sur 2 circuits différents !
- Labyrinthe de maïs
- Exposition d'anciens matériels et de nouvelles technologies agricoles
- Démonstration de chiens de berger...

✓ Les enfantines

- Mini-ferme
- Course de tracteurs à pédales
- Parcours à poneys...

✓ Les rurales

- Messe à 10h00, célébrée par l'évêque de Meaux
- NOUVEAUTE 2015 : Archery Game
- Loto-bouse : une vache, un pré, de la patience...et des tablettes numériques à gagner !
- Balade en calèches
- Baptême de l'air en hélicoptère...

✓ Les gourmandes

- Marché de produits de terroir: plus de 20 producteurs régionaux vous feront découvrir les spécialités de terroir d'ici et d'ailleurs!
- Restauration sur place : le traditionnel bœuf à la broche proposé par les JA77 ou la sandwicherie

✓ En exclusivité

Groupama Paris Val de Loire vous proposera de monter dans une voiture choc pour simuler un accident de la route.

Les Jeunes Agriculteurs de Seine-et-Marne seront ravis de vous faire découvrir leurs produits et de partager avec vous leur métier, leur passion.

Horaire: 10h00 à 19h00 Prix: 5 euros – gratuit pour les moins de 10 ans

Contact: 01.64.79.30.55 - ja77-olivia.giraudo@wanadoo.fr



CO

CONCERT

Le chœur et ensemble instrumental Prélude Avon Fontainebleau sous la direction de Carlos Fassino donnera un concert à l'Eglise St Etienne de Villiers sous Grez

Le samedi 26 septembre à 20 h 45.

Au programme les œuvres de : Franz Shubert – Messe N° 2 et John Rutter – le Magnificat. Avec Catherine Lieber Sopranne, Serge Cavanna Ténor, Christian Lajaunie basse.

Prix des places : 11€ avec réservation et 14 € le soir du concert.

Réservations au : 06 89 61 21 34

SORTIE

L'Amicale Villaronne vous propose une sortie familiale à

BABY LAND parc d'attraction pour enfants de 2 à 12 ans.

Dimanche 27 septembre, départ à 10h retour vers 18h

Transport par car gratuit limité à 55 places Pique nique ou petite restauration sur place

Prix des places:

amicalistes : enfants 8€, adultes 5€ non amicalistes : enfants 10€, adultes 7€

Réservation avant le 13/09/2015

Nati Colas : 01/64/24/26/92, Françoise Hubert : 01/64/24/26/71

PhiloZarts association

QUESTION DE MÉMOIRE

On parle souvent de « la mémoire ».... Mais ne peut-on penser différents types de mémoire ?

La mémoire serait-elle seulement une réserve de trace laissées par l'expérience qu'il nous faudrait à chaque fois faire revenir à la conscience, autrement dit, ne serait-elle qu'accumulation de souvenirs ?

« [...] on pourrait se représenter deux mémoires théoriquement indépendantes. La première enregistrerait, sous forme d'images-souvenirs, tous les événements de notre vie quotidienne à mesure qu'ils se déroulent ; elle ne négligerait aucun détail ; elle laisserait à chaque fait, à chaque geste, sa place et sa date. Sans arrière-pensée d'utilité ou d'application pratique, elle emmagasinerait le passé par le seul effet d'une nécessité naturelle. Par elle deviendrait possible la reconnaissance intelligente, ou plutôt intellectuelle, d'une perception déjà éprouvée ; en elle nous nous réfugierions toutes les fois que nous remontons, pour y chercher une certaine image, la pente de notre vie passée. Bergson, Matière et mémoire

Mais ne pourrait-on pas penser une mémoire constitutive du temps ? N'est-elle pas la faculté qui nous permet en effet de relier entre eux les instants qui se succèdent pour maintenir une continuité entre eux, et donc élaborer le temps ?

« Car un nombre constitué par des intervalles de temps, si la mémoire ne vient pas à notre aide, ne peut absolument pas être jugé par nous. Si brève que soit une syllabe, du moment qu'elle commence et finit, elle a son début en un temps et sa fin en un autre. Elle est donc elle-même entendue en un laps de temps, si petit soit-il, et elle se tend de son début vers son milieu, vers son terme... Aussi, même pour entendre la plus brève syllabe, nous faut-il l'aide de la mémoire, pour qu'en cet instant ou résonne non plus le début, mais la fin de la syllabe le mouvement produit par le début perdure dans l'âme. Sinon, nous pouvons dire que nous n'avons rien entendu. »

Saint Augustin, La musique, VI

Mais encore, la mémoire ne serait-elle pas ce qui nous permet de nous reconnaitre nous- même tout au long de notre vie ? Pouvoir se souvenir de notre passé c'est toujours se rapporter à soi. Que nous arrive-t-il quand nous perdons la mémoire ? L'angoisse qui en résulte

n'est-elle pas celle de la perte du moi?

« Car puisque la conscience accompagne toujours la pensée, et que c'est là ce qui fait que chacun est ce qu'il nomme soimême, et par où il se distingue de toute autre chose pensante : c'est aussi en cela seul que consiste l'identité personnelle, ou ce qui fait qu'un être raisonnable est toujours le même. Et aussi loin que cette conscience (on pourrait dire notre mémoire) peut s'étendre sur les actions ou les pensées déjà passées, aussi loin s'étend l'identité de cette personne : le soi est présentement le même qu'il était alors ; et cette action passée a été faite par le même soi que celui qui se la remet à présent dans l'esprit. »

Locke, Essai sur l'entendement humain

Saint Augustin, né en Algérie le 13 novembre 354 et mort le 28 août 430, philosophe et théologien chrétien d'origine berbère.

John Locke, né en Angleterre le 29 août 1632 mort le 28 octobre 1704, il est l'un des principaux précurseurs des Lumières. Sa théorie de la connaissance était qualifiée d'empiriste car il considérait que l'expérience est l'origine de la connaissance.

Henri Bergson, né à Paris le 18 octobre 1859 il y meurt le 4 janvier 1941, il fait des études secondaires scientifiques avant de se tourner vers la philosophie. Il enseigne dans le secondaire, puis à l'École normale supérieure et enfin au Collège de France. Ses cours ont un grand succès. Il acquiert une réputation mondiale et reçoit le Prix Nobel de littérature en 1928.

Les rendez-vous de septembre 2015

Samedi 12 septembre à 10h30 – Bibliothèque de Nemours, 2 rue Gaston Darley

Entendons le rire de Bergson!

Les **19 et 20 septembre** dans le cadre des journées du patrimoine – Art et patrimoine dans **Larchant**

Expositions de 19 artistes dans des lieux inattendus – Rencontre avec les artistes le samedi à 19 heures

Dimanche 27 septembre à **Château-Landon** – Dans l'atelier de l'artiste Virginie Descure

« La Philo avant le gâteau » à 15 h — L'art, l'autre regard

PhiloZ'arts – association loi 1901 – 40, rue des Sablons – 77760 Larchant –

Tel: 01 60 55 58 18 – philozarts@gmail.com – www.philozarts.fr

LES AMIS DU PATRIMOINE LES AMIS DE L'ÉGLISE DE BUSSY-SAINT-MARTIN, LES AMIS DE L'HISTOIRE DU VAL DE BUSSY Exposent

Du dimanche 4 au lundi 12 octobre 2015 à **l'église Saint-Martin d'URY** – de 14 à 19 h. **ÉGLISES ET SITES SAINT-MARTIN**

Promenade dans le patrimoine de Seine et Marne



Charité de saint Martin, toile, église d'Ury

CO

SALON D' AUTOMNE DE VILLIERS SOUS GREZ

Peinture - Sculpture

FOYER RURAL J.L. GARBAN

DU 30 OCTOBRE AU 1 NOVEMBRE 2015

SALON OUVERT

De 10 heures à 18h30 salon organise par

L'AMICALE VILLARONNE & LA MUNICIPALITE

Informations pratiques

TAXI SERVICES JOELLE

Taxi toutes distances

Gares, aéroports, hopitaux...

Transport de colis

Conventionné Sécurité Sociale

Contactez: Kerner Joelle 4 A rue du poteau 77880

Grez sur Loing

Tel: 06 07 27 77 79 ou taxi.jkerner@yahoo.fr

Site: www-taxi-services-joelle.fr

CO

À VOS MOBILES...

Les téléphones mobiles sont de plus en plus sophistiqués. Du coup on finit par s'y perdre un peu.

Une formation, sous forme de cours particulier, est possible auprès d'Orange Nemours.

Son coût est de 39,90 € /heure, pour débutants ou pour les plus experts.

Renseignements auprès de Joao au 01 64 78 77 80.

Même si vous n'êtes pas Orange, ça marche...

Jean-Pierre Girard

CO

LE TIERS-PAYANT INTÉGRAL POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS

L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) de l'Assurance Maladie est une aide financière que vous propose la CPAM pour payer une complémentaire santé (mutuelle). Elle est destinée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures à celles ouvrant droit à la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire. Cette aide évolue à compter du 1er juillet 2015.

L'offre complémentaire santé

L'offre complémentaire à destination des bénéficiaires de l'ACS est simplifiée et propose dorénavant des contrats d'assurance complémentaire santé plus clairs et qui s'adaptent aux besoins des assurés.

Trois « contrats ACS », correspondant à des niveaux de garantie différents, sont retenus :

- ✓ Le contrat A qui prend en charge le ticket modérateur pour l'optique et 125 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires ;
- ✓ Le contrat B prenant en charge 100 € pour une paire de lunettes simple et 225 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires ;
- ✓ Le contrat C prenant en charge 350 € pour des

lunettes à verres complexes, 300 % du tarif de la sécurité sociale pour les prothèses dentaires et 450 € pour les audioprothèses.

Plus d'informations

ameli.fr / Votre Caisse / En ce moment / « ACS : choix du contrat pour ma complémentaire santé ».

www.info-acs.frpourobtenirlalistedescomplémentaires santés labélisées proposant les trois contrats ACS.

0 811 365 364 pour tout renseignement sur l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé.

Le tiers-payant étendu

Jusqu'à présent, les bénéficiaires de l'ACS disposaient du droit au tiers-payant sur la part obligatoire des dépenses de soins. À compter du 1er juillet 2015, ce droit est étendu également à la part complémentaire pour les bénéficiaires de l'ACS ayant souscrit à l'un des contrats A, B ou C ci-dessus, c'est le tiers-payant intégral.

Les bénéficiaires sont donc dispensés de faire l'avance totale des frais à compter de cette date pour l'ensemble des actes et prestations réalisés par les professionnels de santé. C'est-à-dire que, sur présentation de la carte Vitale à jour et à condition de respecter le parcours de soins, l'assuré ne paie plus ni la part prise en charge par l'Assurance Maladie ni la part complémentaire chez les professionnels de santé consultés. L'Assurance Maladie et les complémentaires de santé paient directement les honoraires aux médecins.

Par ailleurs, la loi de financement 2015 prévoit l'exonération des franchises sur les boîtes de médicaments, les actes des auxiliaires médicaux et les prestations de transport de patients ainsi que des participations forfaitaires pour toutes consultations ou actes réalisés par un médecin et pour les actes de biologie médicale.

Le saviez-vous?

Les médecins ne peuvent pas imposer de dépassements d'honoraires aux bénéficiaires de l'ACS.

Pensez à leur présenter votre attestation de droits ou votre carte Vitale à jour.

CO

SOPHIA

Connaissez-vous sophia, le service d'accompagnement de l'Assurance Maladie pour mieux vivre avec une maladie chronique ?

Le service sophia aide les personnes diabétiques à limiter les conséquences de la maladie sur leur quotidien.

Un accompagnement personnalisé.

Des informations régulières, des conseils pratiques, des témoignages de patients... et un soutien au téléphone par des infirmiers-conseillers en santé.

Un service gratuit et sans engagement.

Si vous êtes concerné(e) par l'accompagnement proposé par le service sophia, connectez-vous sur votre compte ameli sur ameli.fr pour vous inscrire.

En savoir plus: ameli-sophia.fr ou 0811 709 709

SERVICE CIVIQUE

Pour jeunes entre 18 et 26 ans.

Offre de **Service Civique** (8 à 12 mois) sur les champs de la médiation culturelle / animation du milieu rural / espace de vie sociale / éducation populaire.

Pas de pré requis mais posséder un moyen de transport

est indispensable.

Un Service Civique n'est pas une activité salariée mais une participation volontaire à une structure qui en échange aide le jeune à construire un projet. Une indemnité est versée pour 26 ou 30h hebdomadaire. Pendant le SC, des actions de formation à la citoyenneté sont organisées et revêtent un caractère obligatoire.

Offre également de la possibilité d'un **Emploi d'Avenir** (de 1 à 3 ans) en relation avec la Mission Locale pour les 18/26 ans

Activités sur le champ de l'éducation populaire mais avec des centres d'intérêts sur les métiers CHR / accueil

des publics.

Pas de pré requis mais posséder un moyen de transport Également ouvert dans certaines conditions à des candidats ayant un diplôme.

Informations: Foyer Rural de Tousson 6, place de l'église 77123 Tousson

Tel: 01.64.24.76.37 ou www.latetedestrains.com Retrouvez-nous sur FB: Foyer Rural de Tousson

()

AU SERVICE DU PUBLIC

Depuis deux ans, la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) s'est engagée à moderniser et harmoniser le recouvrement spontané des recettes publiques. Elle veut offrir à l'usager la possibilité de payer en ligne toutes les sommes dont il est redevable, à savoir :

- son impôt sur le revenu bien sûr, ainsi que ses taxes d'habitation et foncières avec le site *impots.gouv.fr* et l'appli smartphone « Impots.gouv » (possibilité également d'opter pour le prélèvement mensuel ou à l'échéance) ;
- ses **amendes** avec le site *amendes.gouv.fr* et l'appli « Amendes.gouv » ;
- ses **produits locaux** avec *tipi.budget.gouv.fr*;

• ses **timbres passeport** avec *timbres.impots.gouv.* fr.

Facteur de rapidité, de simplicité et de sécurité, le paiement dématérialisé est une réponse adaptée à notre volonté de favoriser le civisme en matière de paiement dans un contexte de maîtrise budgétaire. Il permet un abondement plus rapide de la trésorerie de votre collectivité et une maîtrise des coûts de gestion.

1/ Le calendrier de mise à disposition des avis sur le revenu 2015 consultable, à tout moment, sur impots.

gouv.fr

2/ Les calendriers des échéances de paiement de l'impôt sur le revenu et des impôts locaux. Si vous optez pour le paiement en ligne ou le prélèvement à l'échéance via www.impots.gouv.fr, vous bénéficiez d'un délai de paiement supplémentaire :

3/ Informations complémentaires :

Retrouvez vos avis d'impôt sur le revenu en ligne et plus encore...

« Impots.gouv.fr, le site qui rend services » : en utilisant ses services, vous vous inscrivez dans une démarche de modernisation et de simplification de vos relations avec les procédures administratives.

Que vous soyez déclarant en ligne ou non, vous disposez, dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr, de votre avis et de votre justificatif d'impôt sur le revenu. Ces deux documents, ont la même valeur pour attester du montant des revenus et ils sont disponibles 7j/7j et 24h/24h en ligne.

Vous êtes déclarant en ligne et vous constatez une erreur sur votre avis d'impôt? Corriger vous-même votre déclaration en utilisant le service de correction en ligne disponible dès le 4 août.

Le service « Corriger ma déclaration en ligne » est disponible de début août à fin novembre 2015. Il vous permet de rectifier la quasi-totalité des informations que vous avez déclarées en ligne, à l'exception des changements d'adresse et de situation de famille (mariage ...). Simple d'accès, « Corriger ma déclaration en ligne » s'effectue depuis votre espace particulier. Laissez-vous guider.

Pour le paiement de vos impôts, choisissez la tranquillité en optant pour le prélèvement en ligne, à l'échéance ou mensuel!

Pour payer ses impôts, il existe trois solutions simples et dématérialisées :

- le prélèvement à l'échéance, qui intervient 10 jours après la date limite de paiement et vous garantit de ne pas oublier votre règlement pour les futures échéances ;
- le prélèvement mensuel, pour étaler le paiement de vos impôts 2016 sur 10 mois ;
- l'autorisation ponctuelle de prélèvement en ligne, rapide et sans engagement, avec un délai supplémentaire de 5 jours pour payer et un prélèvement 10 jours après la date limite de paiement.

Facteur de rapidité, de simplicité et de sécurité, le paiement dématérialisé est une réponse adaptée à notre volonté de favoriser le civisme en matière de paiement dans un contexte de maîtrise budgétaire. Il permet un abondement plus rapide de la trésorerie de votre collectivité et une maîtrise des coûts de gestion.

4/ Attention portée :

Une augmentation des courriels frauduleux usurpant l'identité de l'administration et de ses agents et proposant des remboursements d'impôts a été constaté par la direction générale des Finances publiques. Parmi les courriels frauduleux, les plus nombreux concernent les tentatives de fraude à la carte bancaire qui accompagnent la promesse d'une restitution d'impôts. Soyez extrêmement prudents et sachez que les services de la direction générale des Finances publiques ne demandent jamais de coordonnées bancaires par courriels. Dans votre intérêt, ne répondez pas à ces sollicitations.

Nos joies nos peines

Bienvenue à Léo VIEIRA né le 18 juin, de Laëtitia et Anthony VIEIRA, et à Roxane DESCHAUX née le 02 août, de Sandrine et Nicolas DESCHAUX Félicitations aux parents.

Mariage à Villiers Pierre TARDY et Aurélie VERMEULEN le 04 juillet

C'est avec tristesse que nous annonçons les décès de : Monsieur Jean-François SEGA le 04 juillet, Monsieur André Surget le 23 août. Nos pensées vont à leurs familles et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos évènements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Dame retraitée propose : Soutien scolaire à domicile du CP à la 6°, Garde d'enfant à votre domicile ponctuellement en journée ou le soir. Speaks a little English.

Contacter Coco 06 75 12 24 80

Entre deux Plume-Tambour n'oubliez pas de consulter le site internet de Villiers-sous-Grez :

http://www.villierssousgrez.fr/

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 9h à 12h à la mairie.

SEPTEMBRE

Samedi 05: Emmanuel Houdant Samedi 12: Richard Antoine Samedi 19: Philippe Beaudoin Samedi 26: Jérôme Champion

OCTOBRE

Samedi 03 : Michel Coterot Samedi 10 : Veronique Girard Samedi 17 : Gérard Moret Samedi 24 : Joanny Poulain Samedi 31 : Régine Rey

Agenda

Réunion du conseil municipal le 10 septembre Réunion du conseil municipal le 13 octobre

Parution du prochain plume, début novembre

Collecte sélective d'emballages et papiers

Le 16 et 30 septembre Le 14 et 28 octobre

Recréatif

Dimanche 20/09 Course d'orientation (Balise77) Samedi 26/09 Concert Prélude (Chorale d'Avon/Fontainebleau).

Dimanche 27/09 Sortie Baby Land (Amicale Villaronne).

Dimanche 25/10 Loto (Amicale Villaronne). du Vendredi 30/10 au Dimanche 01/11 Salon d'automne (Amicale Villaronne, la Municipalité).

Pour les dates du récréatif chez nos voisins, nous vous invitons à consulter les rubriques « demain ».

Marché à Villiers-Sous-Grez

Place des trois tilleuls tous les jeudis à partir de 16h00

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 17h00 samedi de 9h00 à 12h00 Téléphone: 01 64 24 21 03 villierssousgrez@wanadoo.fr

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (allée Jean Tardieu)

- mercredi de 15h à 17h
- jeudi de 9 h à 10h et de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h vacances scolaires : mercredi de 10h à 12h

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi départ** «centre» 9h10
«Croix-Lambert» 9h15 **retour** Villiers 12h15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, Sébastien Canac, David Viratel, Emmanuel Houdant, Belzunce Nathalie, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo

Mise en page: Dominique Ceraudo, David Viratel

Tirage: mairie de Villiers-sous-Grez adresse: plumetambour@gmail.com